

ARRETE 2023-SCIENCES-JR-012 du 15 novembre 2023

RELATIF A LA COMPOSITION DE JURY DU MASTER INFORMATIQUE

LE DOYEN DE LA FACULTEDES SCIENCES,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts d'Université Paris Cité, et notamment le 5° de l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 1^{er} juillet 2021 accordant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRETE :

Article 1 : Composition de jurys de semestre et de diplôme

Les jurys compétents pour contrôler les aptitudes et évaluer les connaissances et compétences dans le diplôme national de Master concernant la mention **Informatique**, sont composés pour l'année universitaire 2023-2024 comme précisés dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Publicité de l'arrêté

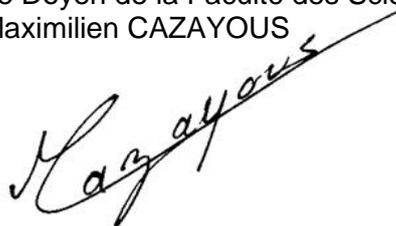
La composition du jury est communiquée aux étudiants quinze jours avant le début des épreuves terminales par voie d'affichage dans la composante.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

La Directrice de l'UFR Informatique et la Directrice Générale Déléguée de la Faculté des Sciences sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 novembre 2023

Le Doyen de la Faculté des Sciences
Maximilien CAZAYOUS



Annexe de l'Arrêté n° 2023-SCIENCES-JR-012

Année universitaire 2023-2024
UFR INFORMATIQUE
Master Mention INFORMATIQUE, parcours

- Génie informatique en alternance (GENIAL)

MASTER 1^{ère} année
<p style="text-align: center;">Semestre 1</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation (au moins 3 membres dont 2 enseignants-chercheurs) :</u></p> <p><u>Président(e) :</u> FÉRÉE Hugo, Maître de conférences <u>Président(e) suppléant(e) :</u> HABERMEHL Peter, Maître de conférences</p> <p><u>Liste des membres :</u> GHEERBANT Amélie, Maître de conférences</p> <p><u>Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) si parcours en apprentissage :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u> VIGER Fabien, PAST</p>
<p style="text-align: center;">Semestre 2 et 1^{ère} année</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation (au moins 3 membres dont 2 enseignants-chercheurs) :</u></p> <p><u>Président(e) :</u> FÉRÉE Hugo, Maître de conférences <u>Président(e) suppléant(e) :</u> HABERMEHL Peter, Maître de conférences</p> <p><u>Liste des membres :</u> GHEERBANT Amélie, Maître de conférences</p> <p><u>Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) si parcours en apprentissage :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u> VIGER Fabien, PAST</p>

MASTER 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation (au moins 3 membres dont 2 enseignants-chercheurs) :

Président(e) : **HABERMEHL Peter**, Maître de conférences

Président(e) suppléant(e) : **FÉRÉE Hugo**, Maître de conférences

Liste des membres :

GHEERBRANT Amélie, Maître de conférences

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) si parcours en apprentissage :

Liste des membres :

VIGER Fabien, PAST

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation (au moins 3 membres dont 2 enseignants-chercheurs) :

Président(e) : **HABERMEHL Peter**, Maître de conférences

Président(e) suppléant(e) : **FÉRÉE Hugo**, Maître de conférences

Liste des membres :

GHEERBRANT Amélie, Maître de conférences

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) si parcours en apprentissage :

Liste des membres :

VIGER Fabien, PAST